PU-PH & MCU-PH

Professeur des universités — praticien hospitalier — maître de conférence universitaire — praticien hospitalier

CATÉGORIE(S) PROFESSIONNELLE(S)

Filière hospitalière enseignement (médecine et pharmacie)

Corps PU-PH ou corps MCU-PH

(enseignement, recherche, soins)

CONDITION(S) D'ACCÈS

- Concours national. La liste des admis est arrêtée par la section correspondante du Conseil national des universités (CNU) après examen et entretien du candidat.
- MCU-PH : nomination par arrêté conjoint des ministres chargés de l'Enseignement Supérieur et de la santé, après avis du Conseil de l'UFR et de la CME. Ils sont stagiaires pendant un an avant d'être titularisés.
- PU-PH : nomination et titularisation par décret du Président de la République après avis du conseil de l'UFR et de la CME.

Cadre(s) juridique(s)

Décret n°84-135 du 24 février 1984 portant statut des personnels enseignants et hospitaliers des centres hospitaliers et universitaires.

Article D6151-1 Code de Santé Publique

Double appartenance: hospitalière: agent public en tant que personnel hospitalier **universitaire** : fonctionnaire en tant que professeur universitaire

Actualité(s) juridique(s)

Mesure 1 du Ségur : 8,2 milliards d'euros pour revaloriser les professionnels de santé et renforcer l'attractivité de l'hôpital public, dont 450 millions d'euros par an à l'attractivité de l'hôpital public pour les praticiens hospitaliers.

Mesure 5 du Ségur : Renforcer les réseaux d'enseignement et de recherche dans les territoires en partenariat avec le Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Créer 250 postes d'enseignants universitaires associés et titulaires pour des praticiens exerçant en ville comme à l'hôpital.

TÉMOIGNAGE

« Il y a une baisse d'attractivité envers les professions du milieu hospitalo-universitaire, ce qui risquerait de mettre en danger la recherche et l'enseignement en santé, et par conséquent la qualité des soins et l'avenir de l'hôpital public. La rémunération est aussi un sujet qui fait débat, le Ségur est une première étape pour la revalorisation salariale des HU, sans parler de la retraite hospitalière qui devrait être abordée. Contrairement à ce qu'on pense le milieu HU est mal reconnu mais aussi mal rémunéré »

Master Droit de la Santé — Université Toulouse I Capitole

Fiche réalisée par Cerise TARTOUE - Promotion 2020-2021 Master Droit de la santé